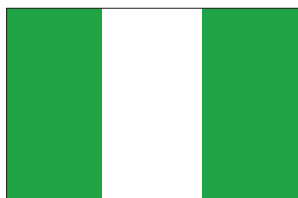


LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

Nigéria

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		NIGÉRIA	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	923 770	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	168,8 (+2,8%)	65,3 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,471 (153 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	204 (39 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	+ 6,5	+ 0
PIB / habitant	€ – 2012	1 210	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	33,1	2
Surface arable	Mha – 2011	36	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	76,2	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	8,6	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	66,6	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations : 6 071	Exportations : 57 700
		Importations : 6 448	Importations : 45 800
		Solde : -377	Solde : + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	N vers F : 36	F vers N : 169
		Variation 2012/13 : -16,7%	Variation 2012/13 : +5,3%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ Le Nigeria est un pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) non PMA (Pays les moins avancés). À ce titre, il ne bénéficie pas de l'initiative Tout sauf les armes.

✚ Première puissance économique du continent africain devant l'Afrique du Sud, le Nigeria est aussi une puissance politique régionale. Le pays abrite le siège de la CEDEAO.

✚ Le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique (près de 170 millions d'habitants). Il rassemble un sixième de la population du continent et la moitié des habitants de la CEDEAO. C'est aussi l'un des pays les plus urbanisés du continent, avec au moins 24 villes comptant plus de 1 Mhab.

✚ Le président Goodluck Jonathan a remporté l'élection présidentielle de 2011 au premier tour.

✚ Le Nigeria est le premier partenaire commercial de la France en Afrique subsaharienne : les échanges ont atteint le chiffre de 5 Md€ en 2012. Le Nigeria est le 46^{ème} client de la France (derrière la Norvège, la Finlande et le Liban, devant l'Indonésie, Israël et l'Argentine).

✚ L'économie du pays est dominée par le secteur des hydrocarbures (36 % du PIB, 97 % des exportations).

✚ Le secteur agricole représente 33 % du PIB du Nigeria. Il emploie plus de 70 % de la population du pays.

Production agricole

Le Nigeria est une fédération de 36 États, plus le territoire de la capitale fédérale (Abuja).

L'économie du pays repose sur le secteur des hydrocarbures. La production pétrolière du Nigeria (la première d'Afrique) représente 80% des richesses du pays.

Le Nigeria connaît une croissance démographique importante : les 168Mhab représentent un sixième de la population du continent et la moitié des habitants de la CEDEAO. La population du pays pourrait atteindre 300 millions d'habitants à l'horizon 2050. Malgré les potentiels du pays, la pauvreté demeure.

Le secteur agricole joue un rôle déterminant dans le développement du Nigeria. Il représente **33% du PIB** et emploie plus des deux tiers de la population active du pays. Première puissance agricole d'Afrique de l'Ouest, le Nigeria est un pays très urbanisé qui représente aussi un important marché. L'alimentation des villes (24 villes comptant plus de 1 Mhab) est un débouché pour les produits agricoles.

Le Nigeria affiche des indices de développement humain relativement bas, malgré ses ressources naturelles abondantes. En 2007, la moitié de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 0,9€/jour. De plus le Nigeria n'est pas dans les temps pour atteindre plusieurs des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), y compris celui de diviser par deux la pauvreté d'ici à 2015. Le *Global Hunger Index* (GHI), basé sur les trois indicateurs que sont l'accès à l'alimentation en quantité suffisante, la malnutrition infantile et le taux de mortalité infantile, classe le Nigeria parmi les pays ayant de graves problèmes de sécurité alimentaire.

Les terres cultivables sont estimées à 70 Mha, soit 30% des terres cultivables de la CEDEAO.

Le pays comprend trois zones écologiques : la zone de savane sahélienne au nord, la savane guinéenne au centre, la zone de forêts au sud. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 150 mm, avec d'importantes variations (500 mm au nord, 1 000 mm dans le centre, 2 000 mm en zone côtière).

Les exploitations demeurent à 90% des entreprises familiales, avec des petits producteurs pauvres, qui pratiquent en grande partie une agriculture de subsistance.

Le Nigeria est le plus grand producteur de produits vivriers de la CEDEAO. La production est dominée par les ravines et tubercules (premier producteur mondial de manioc avec 54 Mt produits en 2012, d'igname avec 38 Mt et de taro avec 3,45 Mt, et le deuxième de patate douce avec 3,4 Mt).

La production céréalière a doublé ces 20 dernières années. Elle est constituée de mil, sorgho (5 Mt de mil et sorgho produits en 2012), riz (4,8 Mt de paddy) et maïs (9,4 Mt produits en 2012). Le Nigeria exporte vers les pays voisins, notamment le Niger, mais n'est pas autosuffisant et importe de très grandes quantités de produits alimentaires à destination de l'importante population urbaine : des céréales (blé,

premier poste avec 4 Mt importées en 2012, et riz, dont le Nigeria est le deuxième importateur mondial), des fruits (plantain), du sucre, du poisson et de la viande de bœuf.

Le secteur agricole est en train d'évoluer d'une production traditionnelle vers l'industrialisation (investissements dans des plantations) et le développement de coopératives, ce qui crée des besoins importants en mécanisation et en intrants.

Secteur irrigué, potentiel irrigable : le pays dispose d'importantes ressources en eau superficielle (le bassin du Niger - fleuve Niger et ses affluents Benue, Sokoto et Kaduna - couvre 63% de la superficie du pays ; le bassin du lac Tchad couvre 20% de la superficie du pays, dans le nord-est ; les bassins des rivières littorales représentent 17% de la superficie du pays). Le Nigeria dispose également de ressources souterraines importantes.

Le potentiel irrigable est estimé à 2,1 Mha (dont 1,6 Mha depuis des eaux superficielles et 0,5 Mha depuis des eaux souterraines). Seulement 300 000 ha sont équipés pour l'irrigation.

Productions animales : l'aviculture est la première forme de production de viande du Nigeria. Avec 350 000 t/an, elle représente 36% de la production fournie par les différents élevages et couvre 19% des besoins nationaux en viande.

La pêche

Le Nigeria dispose de 853 km de côtes maritimes.

La production nigériane de produits halieutiques est estimée à 818 000 t en 2010, dont 617 000 t de captures (293 000 t de captures continentales et 324 000 t de captures marines) et 201 000 t de production aquacole.

À côté des eaux littorales, les eaux intérieures s'étendent sur 14 Mha et constituent également une ressource.

Le poisson est une source importante de l'alimentation des populations. Sa contribution représente 28% des protéines animales.

La demande étant supérieure à l'offre, le Nigeria est importateur de poisson.

Filières de transformation : la transformation agroalimentaire s'est développée ces dernières années et sa croissance devrait se poursuivre.

Politique agricole

Politique régionale

Le Nigeria est membre de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) et abrite le siège de cette organisation économique régionale. La CEDEAO a adopté en 2005 une politique agricole régionale, l'ECO-

WAP/PDDAA (*Economic Community of West Africa States Agricultural Policy*), traduction régionale du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD (*New Partnership for Africa's Development*).

L'ECOWAP/PDDAA se veut le cadre de référence des interventions de la région en matière de développement agricole. Il vise à construire un marché régional performant en s'appuyant sur les exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Il repose sur la coordination de Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) développés au niveau des pays, et d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles au niveau communautaire (PRIA). Le PRIA fédère les priorités régionales et combine les investissements et les réformes de politiques. Il est structuré autour de trois objectifs: (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire (riz, maïs, manioc, bétail et produits animaux, produits halieutiques); (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole; et (iii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation. Les PNIA, quant à eux, traduisent les priorités des acteurs nationaux et sont centrés sur des investissements productifs portant sur le secteur agricole au sens large (production végétale, élevage, pêche, foresterie).

Le 25 octobre 2013, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a approuvé la structure du tarif extérieur commun (TEC) de l'organisation. Le TEC est structuré en 4 bandes (0% - 5% - 10% - 20% - 35%). Sa mise en œuvre devrait intervenir à compter de janvier 2015, une période de transition permettant des variations et des exemptions.

La CEDEAO pilote un projet régional de réserves alimentaires d'urgence. Dans le cadre du G20, un projet pilote pour la mise en place au niveau régional de réserves alimentaires humanitaires d'urgence en Afrique de l'Ouest a été lancé. Il consiste en l'établissement de stocks régionaux, sous forme physique et financière, en complément des réserves nationales existantes.

La gestion technique de la réserve sera assurée par une unité spéciale placée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), dont le siège est à Lomé.

La CEDEAO a lancé en février 2014 le projet Faim Zéro, qui concrétise l'initiative Faim Zéro visant à éradiquer la faim et la malnutrition dans la région à l'horizon 2025.

Politique nationale

Pour le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) du Nigeria, les programmes retenus sont:

1. Amélioration de la productivité agricole;
2. Appui à l'agriculture commerciale;
3. Gestion des sols et de l'eau;
4. Relations et appui aux intrants et aux marchés de produits;
5. Coordination, suivi et évaluation du programme.

Depuis la Nouvelle politique agricole de 2001 (New agricultural policy on agriculture), document de référence en ma-

tière de politiques agricoles au Nigeria, le gouvernement accorde une place importante au secteur agricole dans les cadres d'orientations stratégiques.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté du Nigeria, *National Economic Empowerment and Development Strategy* (NEEDS II 2008-2011) met l'accent sur un développement économique porté par le secteur privé.

La *Vision 2020* du Nigeria vise à faire du pays une des 20 premières économies mondiales d'ici 2020, ce qui nécessite, au niveau agricole, de multiplier par 6 la production nationale actuelle.

Échanges commerciaux

Le commerce extérieur du Nigeria est déficitaire pour les produits alimentaires. Ce déficit (0,4 Md€ en 2012, d'après les statistiques officielles) a tendance à se réduire car les exportations augmentent plus vite que les importations.

Entre 2010 et 2011, les importations de produits agroalimentaires du Nigeria ont progressé de 81,2% à environ 6,5 Md€. Les principaux fournisseurs du pays sont le Brésil (20%), les États-Unis (12%) et le Japon. Les principaux produits importés sont les céréales (1,5 Md€ contre 1 Md€ en 2010), les produits de la mer (820 M€) et le sucre (755 M€).

Les exportations du Nigeria (6,07 Md€ en 2012) sont dominées par le cacao et ses préparations (2,9 Md€), les produits laitiers (927 M€) ainsi que les oléagineux et les fruits.

En 2013, les **exportations de produits agricoles français** à destination du Nigeria ont représenté une valeur totale de 178 M€, chiffre en légère hausse de 5% par rapport à 2012, pour un tonnage de 224 000 t (-7% par rapport à 2012). Le premier poste est constitué par les exportations de boissons (valeur de 59 M€, chiffre en hausse de 16% par rapport à 2012), suivi par les exportations de céréales (31 M€, chiffre en baisse de 6% par rapport à 2012).

Les **importations françaises de produits agricoles et agroalimentaires** en provenance du Nigeria se sont élevées à 30 M€ en 2013 (chiffre en baisse de 18% par rapport à 2012) pour un tonnage de 68 000 t (baisse de 11%). Le premier poste de nos importations est constitué des poissons, crustacés et mollusques (valeur de 18 M€, chiffre en baisse de 15% par rapport à 2012, pour une quantité de 1 200 t, en baisse de 15%). Le deuxième poste de nos importations a été constitué par le cacao et ses dérivés (10 M€, chiffre en baisse de 27% par rapport à 2012).

Accords internationaux

La CEDEAO constitue un instrument fondamental de l'influence du Nigeria en Afrique et dans sa relation avec l'UE.

Négociations APE avec l'Union européenne: Dans le cadre régional de l'Afrique de l'Ouest, le Nigeria prend également part aux négociations en vue de la conclusion d'un

accord de partenariat économique (APE) complet avec l'Union européenne. Cet accord devrait consacrer une asymétrie d'ouverture commerciale en faveur des pays concernés mais également un mécanisme de transition permettant d'intégrer les deux APE intérimaires signés avec la Côte d'Ivoire et le Ghana dans un accord régional englobant 16 États ouest-africains. Début 2014, les chefs négociateurs semblent avoir trouvé un accord permettant d'envisager prochainement la finalisation de l'APE. L'Afrique de l'Ouest en particulier ouvrirait son marché à hauteur de 75 % de libéralisation. Le Protocole des règles d'origine aurait été validé. L'accord doit maintenant être validé au niveau politique.

Toutefois, le Nigeria s'est opposé à la conclusion formelle d'un accord lors du Sommet UE/Afrique tenu à Bruxelles en mars 2014. Une session technique tenue à Accra n'a pas permis de finaliser l'achèvement du processus de négociation. Le Nigeria bénéficie actuellement de droits de douane réduits au titre du SPG (Système de préférences généralisées), mais non nuls. Son intérêt dans la négociation de l'accord complet semble limité.

Le Nigeria est membre de l'OMC depuis le 1^{er} janvier 1995. Le pays fait partie à la fois du groupe des pays ACP et du groupe africain en terme géographique.

AMIS: le G20 a adopté en 2011 un Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, dont l'une des mesures est la base de données conjointe AMIS (*Agriculture Market Information System*). Hébergée par la FAO, AMIS vise à améliorer la transparence et l'information sur les marchés agricoles de quatre cultures majeures pour la sécurité alimentaire mondiale (blé, riz, maïs, soja).

Le Nigeria fait partie des sept pays non membres du G20 qui participent à l'initiative en tant qu'importants producteurs, exportateurs ou importateurs de ces cultures.

Relations bilatérales

ADEPTA et AAFEX

Dans le domaine agroalimentaire, le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF) soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert

d'un savoir-faire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (*Association pour le Développement des Échanges Internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires*, regroupant plus de 200 entreprises ainsi que des instituts de recherche, des centres techniques et des cabinets d'ingénierie; l'ADEPTA a ouvert, à l'automne 2010, un premier bureau de représentation, à Dakar, pour couvrir l'Afrique de l'Ouest) et l'AAFEX (*Association Afrique agro Export*, groupement d'entreprises africaines exportatrices de produits alimentaires créée à Paris en 2002).

L'AAFEX a bénéficié d'un appui financier du MAAF qui soutient en particulier le programme qualité de cette association visant à renforcer les démarches de sécurité et qualités des entreprises membres pour leur permettre d'améliorer leurs exportations.

En 2012, l'AAFEX a signé une nouvelle convention avec l'AFD dans le cadre du renforcement des capacités d'exportations des entreprises bénéficiaires vers les pays du Nord et de la sous-région. La première convention (2009-2011) portait sur 1,8 M€; la deuxième convention (2012-2015) porte sur 2 M€.

L'ADEPTA et l'AAFEX ont signé une convention de partenariat en décembre 2012.

Une entreprise nigérienne est membre de l'AAFEX. Elle intervient dans la commercialisation de noix de cajou et de sésame.

Coopération dans le domaine sanitaire et phytosanitaire

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-ACP), en collaboration avec un consortium d'organisations européennes spécialisées dans la sécurité sanitaire des aliments dont la Direction générale de l'alimentation (DGAL), le CIRAD, l'ANSES, le GIP FVI et l'ENSV sont membres, s'est vu confier par l'Union européenne la mise en œuvre du programme EDES.

Ce programme a pour objectif final d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour tous les consommateurs, ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) et UE, et donc de disposer d'un système national cohérent pour l'ensemble des produits en évitant le développement de systèmes de sécurité sanitaire à deux vitesses.

Mis en œuvre à la demande du Groupe des États ACP, il est financé par le Fonds Européen de Développement à hauteur de 29,5 M€ afin de soutenir durablement leurs exportations.

Sources : MAAF, Banque mondiale, PNUD, UbiFrance, IGN 2012, Ambassade de France au Nigéria

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP